

DEC212004DR12

Décision portant désignation de Mme Slavéïa GARBIT aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UAR846 intitulée Station de Primatologie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC210598INSB du 03 février 2021 nommant M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité UAR 846 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Médical option « *sources scellées* » délivré à Mme Slavéïa GARBIT le 06 janvier 2021 par RadioProtection Compétences Services ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 10 juin 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Slavéïa GARBIT, AI, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 09 décembre 2020 jusqu'au 08 décembre 2025.

Article 2 : Missions

Mme Slavéïa GARBIT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités de l'exercice sont précisées par une lettre de mission.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 juin 2021

Le directeur d'unité
M. Christophe ARNOULT

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Ghislaine GIBELLO